

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00024**

**CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - LOTISSEMENT DES ACACIAS A SORBIERS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24423770-2523115-0202000240

DATE D'APPÊCHAGE: 23 janvier 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

### **CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - LOTISSEMENT DES ACACIAS A SORBIERS**

Un permis de construire pour la réalisation de 3 villas jumelées valant division parcellaire a été déposé en juin 2017 sur la commune de Sorbiers.

Le sous-dimensionnement du réseau d'eau potable au droit de la parcelle à construire rend indispensable le renforcement de la canalisation d'eau potable. Ces travaux permettront d'assurer l'alimentation en eau des nouvelles constructions sans porter préjudices aux maisons voisines.

La compétence en la matière relève de Saint-Etienne Métropole.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, il est proposé que Saint-Etienne Métropole puisse réaliser le réseau nécessaire à ces habitations, sur la base d'une convention de Projet Urbain Partenarial signée avec le promoteur du projet.

Le principe est celui d'une prise en charge financière pour la réalisation de ces ouvrages publics par le promoteur.

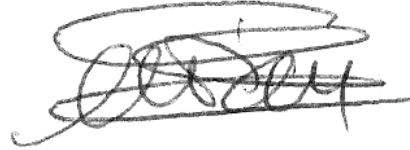
La convention proposée prévoit ainsi un remboursement par le promoteur de 25 % du total du montant prévisionnel TTC des dépenses supportées par la Métropole, soit un montant de remboursement de 18 000 €.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention de Projet Urbain Partenarial susvisée avec la société JT Construction,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe d'eau potable 2020 au chapitre 21 - article 2151 du budget de la régie d'eau potable de Saint-Jean-Bonnefonds – La Talaudière – Sorbiers,**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le budget annexe d'eau potable 2020 sur le budget de la régie d'eau potable de Saint-Jean-Bonnefonds – La Talaudière – Sorbiers au chapitre 23 - article 2315.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a horizontal line underneath.

**Gaël PERDRIAU**